

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-72**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-72 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Modifier les dispositions concernant les exigences de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, relative à un projet de développement.

- Avis de motion, le 10 août 2021;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 10 août 2021;
- Avis public de consultation écrite, du 25 août au 9 septembre 2021;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 14 septembre 2021;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 5 octobre 2021;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 1^{er} novembre 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la Ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 1^{er} novembre 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière